



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2026 – SALLE DE REUNION DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

Le Conseil municipal de Nielles-lès-Bléquin s'est réuni le **9 avril 2026 à 19h00**, sous la présidence de **Madame Isabelle LEROY, Maire**.

Présents :

Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, Céline CARON, Joël LEMORT, Dorothée DENEUVILLE, Éric LAWUY, Charlotte MERLIER, Benoît FORESTIER, Véronique DUFOUR, Julien HANNON, Corentine VENIEL, Laurent DUCROCQ, Aurélie RETAUX.

Secrétaire de séance :
Julien HANNON

1) Délégation du conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal a approuvé les délégations consenties au Maire conformément au CGCT. Le Maire est autorisé à prendre les décisions relevant de ces délégations et à signer les documents correspondants.

2) Délégations de fonctions aux adjoints

Le Conseil municipal a pris acte des délégations attribuées aux adjoints :

- **1er adjoint Luc SETAN** : suppléance du Maire, finances, conseiller communautaire
- **2e adjoint Roselyne BODART** : affaires scolaires et jeunesse
- **3e adjoint Benoît DUCROCQ** : travaux, voirie et espaces verts

3) Désignation des conseillers délégués

Trois conseillers délégués ont été désignés à savoir :

- **Éric LAWUY** : travaux bâtiments
- **Céline CARON** : jeunesse et centre de loisirs
- **Joël LEMORT** : manifestations communales

4) Fixation des indemnités de fonction des élus

Le Conseil municipal a examiné les modalités de fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que le taux maximal de l'indemnité du Maire pour une commune de 906 habitants est fixé à 44,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Madame le Maire a souhaité percevoir une indemnité inférieure à ce plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 40 %
- 1er adjoint : 10 %
- 2e adjoint : 8 %
- 3e adjoint : 8 %
- Conseillers municipaux délégués : 3,65 % chacun

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Le Conseil municipal précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

5) Création des commissions municipales

Madame le Maire propose la création de plusieurs commissions municipales destinées à préparer les dossiers soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** de créer les commissions suivantes : finances, travaux, urbanisme, jeunesse, communication, CCAS, etc., et d'en désigner les membres.

Référents désignés :

- Défense : Joël LEMORT
- Sécurité/incendie : Julien HANNON
- CNAS : Céline CARON
- Personnel communal : Isabelle LEROY

Vote :

Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

6) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune :

- CCPL : Isabelle LEROY, Luc SETAN
- SIDEALF :
 - Titulaire : Benoît DUCROCQ
 - Suppléant : Isabelle LEROY
- Parc naturel régional :
 - Titulaire : Laurent DUCROCQ
 - Suppléant : Benoît FORESTIER
- MARPA: Isabelle LEROY, Charlotte MERLIER, Roselyne BODART
- FDE : Éric LAWUY
- AFR : Aurélie RETAUX

Votes : unanimité pour chaque désignation.

7) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que la liste des commissaires doit être proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil municipal approuve la liste proposée.

Vote :

Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

8) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil municipal fixe la composition du Conseil d'administration du CCAS :

Membres élus :

Céline CARON, Dorothée DENEUVILLE, Véronique DUFOUR, Luc SETAN, Corentine VENIEL, Joël LEMORT, Julien HANNON

Membres nommés :

André CARON, Caroline REGNIER, Christophe WIMETZ, Daniel LEGRAND, Bérénice LAWUY, Jean REGNIER, Martine DUCROCQ

Vote :

Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Isabelle LEROY



